

À : Producteurs et négociants de café certifiés
Réseaux de producteurs
Organisations nationales de commerce équitable

Andreas Kratz
Directeur des normes et de la
tarification
a.kratz@fairtrade.net

cc : Comité des normes
Personnel de Fairtrade International
Personnel de FLOCERT

31 mars 2026

Mises à jour de la note d'interprétation relative à la norme pour les négociants

Chers partenaires Fairtrade,

Par la présente, l'Unité des normes de Fairtrade International vous informe que les [notes d'interprétation de la norme pour les négociants](#) ont été mises à jour afin d'inclure l'interprétation de l'exigence 1.1.2, « *Acceptation des audits et des demandes d'informations* ». Cette mise à jour précise aux négociants en café quelles informations doivent être incluses lors de la déclaration des transactions de café.

L'objectif est de faciliter les activités de vérification en permettant un accès cohérent aux informations déjà consignées dans les registres commerciaux des négociants, sans introduire de nouvelles exigences en matière de données ni imposer de modèles de traçabilité spécifiques.

Pour plus d'informations, veuillez contacter le service des normes Fairtrade (standards-pricing@fairtrade.net).

Cordialement,

Andreas Kratz

Directeur des normes et de la tarification, Fairtrade International